



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CHEMICAL PROTECTION UNDERGARMENTS	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-15GD56/B	Date 2016-03-29
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-15GD56	Amendment No. - N° modif. 006
File No. - N° de dossier pr705.W6399-15GD56	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-705-68892	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2016-01-21	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-04	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Williams, Laura	Buyer Id - Id de l'acheteur pr705
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3174 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5454
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: SEE HEREIN	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cet modification est porté à remplacer la modification 005 dans son intégralité.

S'il vous plaît trouver des réponses aux questions de l'industrie ci-dessous:

Question 1:

Une question concernant la formation requise en vertu de l'annexe F de W6399-15GD56 ,
Énoncé des Travaux pour le SVPPC.

Au point 2.2 de l'article 2.0 Produits Livrables , l'entrepreneur doit fournir « Former le formateur
"une formation type à (a) Un (1) série à chacun des emplacements de livraison du MDN .

Combien d'emplacements de livraison seront-ils? Nous avons besoin de savoir ce à des fins de
calcul.

Serait-il possible de fournir une session principale de la formation avec la première offre et de la
même session de formation sur un DVD pour être transmis pour la formation.

Réponse 1:

L'entrepreneur peut fournir un (1) série de formation, aux frais de l'entrepreneur, dans les
cinquante (50) km de la région de la capitale nationale d'Ottawa, Ontario à des dates à convenir
avec le responsable technique, conformément à la section 2.1 de l'annexe B.

L'entrepreneur doit fournir un (1) série de formation dans les cinquante (50) km de la 8e escadre
Trenton, Ontario à des dates à convenir avec le responsable technique, conformément à la section
2.2 de l'annexe F.

Un disque numérique polyvalent de vidéos et / ou du matériel de formation peut être fournie, et
serait apprécié pour compléter la formation. Cependant, il n'est pas une exigence obligatoire et
ne sera pas accepté à la place de l'instruction en personne en ce qui concerne l'exigence
obligatoire indiqué à la section 2.2 de l'annexe F.

Question 2:

Selon le paragraphe (a) de la section 3.7 traitant de la durabilité des SVPPC à l'annexe C, les
propriétés du matériau protecteur doivent résister au lavage (intégrité du vêtement après le
lavage).

Nous comprenons le bien-fondé de l'exigence concernant la durabilité du SVPPC. Cela dit, le
processus de lavage (tout comme l'utilisation et le port du vêtement) peut avoir, sur l'intégrité
des composantes de celui-ci, une incidence qui pourrait se manifester autrement que sur le seul
matériau. L'autorité peut-elle expliquer en quoi consistera l'évaluation de la durabilité du
SVPPC au lavage et à l'usure, particulièrement l'évaluation de ses caractéristiques protectrices?

Réponse 2 :

Comme l'indique l'appendice 3 de l'annexe E, l'évaluation du SVPPC portera seulement sur le confort et l'ajustement offerts par le vêtement après cinq (5) lavages, pour les besoins de cette évaluation et de cet appel d'offres. Tous les SVPPC seront lavés selon les instructions fournies à cette fin par leur fabricant d'origine.

Question 3:

Section 3.2 de l'annexe C qui traite de l'efficacité du SVPPC dans différentes conditions ambiantes

Selon les technologies de protection précises qui sont mises en œuvre, la sensibilité du vêtement aux conditions environnementales, comme la température et l'humidité relative, peut différer complètement d'un produit à l'autre. En outre, dans certains cas, la mise à l'essai des matériaux (essai d'échantillons) peut suffire amplement, tandis que dans d'autres, la détérioration peut devenir apparente seulement si tout le vêtement est exposé à différents environnements. L'autorité peut-elle indiquer les paramètres de la capacité de protection, les matériaux et les propriétés du vêtement qui seront évalués, ainsi que la façon dont les essais seront menés à leur égard, particulièrement dans des conditions de température et d'humidité extrêmes, comme il est indiqué aux paragraphes (a) et (b) de la section 3.2 de l'annexe C?

Réponse 3:

La section 3.2 de l'annexe C vise à vérifier que le SVPPC résistera lorsqu'on le portera (ou le transportera) dans les conditions environnementales énumérées. Le SVPPC doit satisfaire à ces exigences quand il est exposé à ces conditions environnementales et porté avec des survêtements et des vêtements adaptés en conséquence.

Par ailleurs, l'efficacité des armes chimiques varie considérablement en présence des conditions environnementales énumérées à la section 3.2 de l'annexe C. En conséquence, les seules évaluations de la capacité de protection qui seront menées pour les besoins de cette évaluation et de cet appel d'offres sont celles énumérées à la deuxième ligne de l'appendice 1 de l'annexe E. Les essais seront menés à la température et dans les conditions environnementales auxquelles l'arme chimique visée est plus efficace.